

14 décembre 2022

**Sujet : Prenez le parti des citoyens européens et interdisez le glyphosate**

Chère commissaire Kyriakides,

Nous, soussignées les 28 organisations de défense de l'environnement et de la santé, vous demandons instamment d'interdire immédiatement le glyphosate du marché européen sur base de la quantité accablante de preuves scientifiques montrant que le glyphosate, et les produits à base de glyphosate, causent probablement des maladies graves chez les humains et sont toxiques pour l'environnement et ses espèces.

Nous sommes profondément préoccupés par la décision de la Commission européenne de prolonger d'une année supplémentaire la licence du glyphosate. En 2017, le [Parlement européen a soutenu une interdiction totale](#) des herbicides à base de glyphosate d'ici décembre 2022 et des restrictions immédiates sur l'utilisation de cette substance. Le règlement européen 1107/2009 sur les pesticides vise à assurer un niveau élevé de protection des humains, des animaux et de l'environnement. À cet égard, les connaissances scientifiques et techniques actuelles, ainsi que les données de surveillance que nous présentons dans cette lettre, révèlent que les critères d'approbation établis à l'article 4 du règlement 1107/2009 ne sont pas satisfaits. Par conséquent, nous vous demandons instamment de retirer l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate.

Le glyphosate a été associé au cancer et à la génotoxicité chez l'Homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>1</sup> et récemment par l'institut français INSERM<sup>2</sup>. Il a également été lié à une toxicité chronique chez les espèces aquatiques par le Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)<sup>3</sup>, tandis que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a identifié des risques pour les vertébrés terrestres sauvages non ciblés suite à une exposition au produit glyphosate (formulation représentative)<sup>4</sup>.

De plus, la littérature scientifique publique liant l'exposition au glyphosate à des maladies graves et à des dommages environnementaux ne cesse d'augmenter. Par exemple, en plus de son potentiel cancérigène, des études récentes montrent que le glyphosate et les produits à base de glyphosate peuvent être [neurotoxiques](#) et contribuer au développement de la [maladie de Parkinson](#), peuvent provoquer des maladies rénales<sup>5</sup> et perturber le microbiome humain et animal<sup>6</sup>. L'exposition maternelle au glyphosate a également été liée à des accouchements spontanés [avec une longueur de gestation réduite](#) et un développement anormal des organes reproducteurs chez les nouveau-nés<sup>7</sup>.

En ce qui concerne la procédure, des scientifiques indépendants, des universitaires et des organisations de la société civile ont révélé des lacunes fondamentales dans l'évaluation du glyphosate par l'Union européenne, qui s'écartent de l'esprit de la politique de l'UE des principes approuvés d'"excellence, de transparence et d'indépendance", ce qui a eu pour effet de blanchir toutes les preuves de la toxicité potentielle du glyphosate<sup>8,9</sup>.

<sup>1</sup> Monographie du CIRC 2015 <https://www.iarc.who.int/featured-news/media-centre-iarc-news-glyphosate/>

<sup>2</sup> INSERM 2022

<https://presse.inserm.fr/en/publication-de-lexpertise-collective-inserm-pesticides-et-effets-sur-la-sante-nouvelles-donnees/4330>

<sup>3</sup> ECHA 2022 Avis, classification et étiquetage harmonisés au niveau de l'UE du glyphosate :

<https://echa.europa.eu/documents/10162/882a2dc7-9e6f-b0ac-491a-ed3526b4018a>

<sup>4</sup> Conclusions de l'EFSA 2015 Évaluation des risques du glyphosate <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2015.4302>

<sup>5</sup> Zhang et al. 2021 <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2021.117082> ; Gunatilake et al., 2019 <https://doi.org/10.3390/ijerph16152734>

<sup>6</sup> Message et al. 2021 <https://doi.org/10.1289/EHP6990>

<sup>7</sup> Lesseur et al. 2021 <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2021.117002>

Dans l'annexe de cette lettre, vous trouverez quelques exemples de découvertes scientifiques récentes justifiant la nécessité d'une interdiction immédiate.

Par conséquent, le glyphosate est resté sur le marché en pure violation des dispositions du règlement (CE) 1107/2009 selon lequel les substances actives des pesticides, les produits pesticides et leurs résidus mis sur le marché ne doivent avoir aucun effet nocif sur les humains, les animaux et aucun effet inacceptable sur l'environnement.

Pour la société civile, prolonger d'un an l'exposition des travailleurs agricoles, des résidents des zones agricoles, des citoyens de l'UE et de l'environnement à ce pesticide nocif est incompréhensible.

Par conséquent, nous demandons instamment à la Commission européenne et à vous-même en tant que commissaire d'interdire de toute urgence le glyphosate sur le marché de l'UE, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, sur la base de l'état actuel des connaissances scientifiques et du principe de précaution, qui est au cœur du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du règlement (CE) n° 1107/2009, visant à garantir un niveau plus élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement.

La Commission européenne devrait se ranger du côté des [citoyen.nes européen.nes](#) et proposer immédiatement une interdiction européenne du glyphosate.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,

Par ordre alphabétique :

- Bond Beter Leefmilieu, Belgique
- Bündnis für eine enkeltaugliche Landwirtschaft e.V., Allemagne
- Coordination gegen BAYER-Gefahren, Allemagne
- Observatoire de l'Europe des entreprises
- Earth Thrive, Serbie
- ECOCITY, Grèce
- Ecologistas en Acción, Espagne
- FODESAM, Espagne
- Les Amis de la Terre Europe
- Générations Futures, France
- Alliance pour la santé et l'environnement
- Hogar sin Tóxicos, Espagne
- Société internationale des médecins pour l'environnement (ISDE)
- Justice Pesticides, France
- Coalition Terre vivante, Pologne
- Société nationale des écologistes - Amis de la Terre Hongrie

<sup>8</sup> Comité d'évaluation des risques, présentations par des scientifiques indépendants  
<https://www.env-health.org/health-and-environmental-groups-raise-alarms-over-eu-chemicals-agencys-failure-to-classify-glyphosate-as-a-carcinogen-for-human-health/>

<sup>9</sup> Alliance pour la santé et l'environnement, 2021

<https://www.env-health.org/scientific-evidence-of-glyphosate-link-to-cancer-dismissed-in-ongoing-eu-assessment-new-report-reveals/#1528198360361-d0c48b01-9fca743e-c979>

- Nature & Progrès Belgique
- Parkinson Vereniging, Pays-Bas
- Pesticide Action Network Europe
- Pestizid Aktions-Netzwerk e.V. (PAN Allemagne)
- Plataforma Transgenicos Fora, Portugal
- SumOfUs
- L'Institut des affaires civiles, Pologne
- Umweltinstitut München e.V., Allemagne
- Quercus, Portugal
- Velt, Belgique
- Voedsel Anders, Belgique
- WeMove Europe

**Contact** : Martin Dermine, directeur exécutif, PAN Europe, [martin@pan-europe.info](mailto:martin@pan-europe.info)

## Annexe

Exemples de découvertes scientifiques récentes justifiant la nécessité d'une interdiction immédiate :

- Le glyphosate a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme " **probablement cancérigène pour l'homme** " (groupe 2A) en mars 2015. D'autres études menées depuis confirment le risque de cancer (Zhang et al 2019<sup>10</sup> , Portier 2020<sup>11</sup> , Weisenburger 2021<sup>12</sup> ). A [Une analyse récente](#) a révélé l'apparition de tumeurs claires et statistiquement significatives dans 10 des 11 études animales.
- Un [examen de 2022 des études de l'industrie](#) sur le **potentiel d'endommagement de l'ADN** du glyphosate par des scientifiques de l'Institut de recherche sur le cancer de Vienne, est arrivé à la conclusion que seulement 2 des 35 études de l'industrie examinées peuvent être considérées comme "fiabiles", 15 autres seulement comme "partiellement fiables" et 18 de ces études ont dû être classées comme "non fiables", en raison de déviations substantielles par rapport aux directives de test applicables. Ceci est préoccupant car ces études ont été soumises par les entreprises pour prouver que le glyphosate n'est pas génotoxique. De plus, selon les scientifiques, malgré le nombre élevé d'études soumises, deux études clés qui pourraient révéler le potentiel génotoxique du glyphosate [étaient complètement absentes de la demande de l'industrie](#).
- Un [examen](#) récent souligne les propriétés **neurotoxiques** du glyphosate et les [scientifiques](#) ont fait remarquer qu'une étude de l'industrie rejetée a montré des préoccupations de neurotoxicité de nombreuses années auparavant. En outre, un certain nombre d'études de cas montrent un lien entre l'exposition au glyphosate et la **maladie de Parkinson**<sup>13</sup> .
- Plusieurs autres études ont prouvé que le glyphosate et les herbicides à base de glyphosate endommagent les **espèces aquatiques** (poissons<sup>14</sup> , crustacés<sup>15</sup> , amphibiens<sup>16</sup> , mollusques<sup>17</sup> ) à des concentrations pertinentes pour l'environnement.
- Plusieurs études ont examiné l'effet dévastateur du glyphosate sur le **microbiome de différentes espèces**<sup>18</sup> , comme le microbiome humain<sup>19</sup> et celui des vaches<sup>20</sup> , des poissons<sup>21</sup> , des vers de terre<sup>22</sup> ou des abeilles<sup>23</sup> , entraînant potentiellement différents troubles de la santé.
- Le glyphosate et son principal métabolite, l'AMPA, ont été détectés non seulement dans les aliments mais aussi chez l'homme<sup>24</sup> et dans l'environnement, notamment dans l'air<sup>25</sup> , le sol<sup>26</sup> et les eaux de surface<sup>27</sup> . Les concentrations environnementales se situent à des niveaux qui ne sont pas considérés comme sûrs pour différentes espèces<sup>28</sup> .

<sup>10</sup> Zhang et al. 2019 <https://doi.org/10.1016/j.mrrev.2019.02.001>

<sup>11</sup> Portier 2020 <https://doi.org/10.1186/s12940-020-00574-1>

<sup>12</sup> Weisenburger 2021 <https://doi.org/10.1016/j.cml.2021.04.009>

<sup>13</sup> Barbosa et al. 2001 <https://doi.org/10.1002/mds.1105> ; Eriguchi et al. 2019 <https://doi.org/10.2169/internalmedicine.2028-18> ;

Wang et al. 2011 <https://doi.org/10.1016/j.parkreldis.2011.02.003> ; Wang et al. 2011

<https://doi.org/10.1016/j.parkreldis.2011.02.003> ; Zheng et al. 2018 <https://doi.org/10.1016/j.parkreldis.2018.01.021>

<sup>14</sup> Webster & Santos 2015 <https://doi.org/10.1186/s12864-015-1335-5> ; Fiorino et al. 2018

<https://doi.org/10.1007/s11356-017-1141-5> ; Ames et al. 2022 <https://doi.org/10.1007/s10646-022-02581-z> ; Nazari et al. 2014

<https://doi.org/10.1080/15287394.2014.880393> ; Terrazas-Salgado et al. 2022 <https://doi.org/10.1080/03601234.2022.2115780>

<sup>15</sup> Cuhra et al. 2012 <https://doi.org/10.1007/s10646-012-1021-1> ; Canosa et al. 2018 <https://doi.org/10.1007/s11356-017-0581-2>

<sup>16</sup> Bach et al. 2018 <https://doi.org/10.1016/j.chemosphere.2018.03.110> ; Bach et al. 2016

<https://doi.org/10.1007/s11356-016-7631-z> ; Meza-Joya et al. 2013 <https://doi.org/10.1002/em.21775> ; Navarro-Martín et al. 2014

<https://doi.org/10.1016/j.aquatox.2014.05.017>

<sup>17</sup> Wathsala et al. 2022 <https://doi.org/10.1016/j.etap.2022.103997>

<sup>18</sup> Ruuskanen et al. 2022 <https://doi.org/10.1016/j.tree.2022.09.009>

<sup>19</sup> Puigbò et al. 2022 <https://doi.org/10.3390/life12050707> ; Mesnage et al. 2021 <https://doi.org/10.1289/EHP6990>

<sup>20</sup> Ackerman et al. 2015 <https://doi.org/10.1007/s00284-014-0732-3>

<sup>21</sup> Ding et al. 2021 <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2021.117685>

<sup>22</sup> Morowati 2000 <https://doi.org/10.1023/A:1006704009184>

<sup>23</sup> Batisti et al. 2021 <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2021.145397>

<sup>24</sup> Conrad et al. 2017 <https://doi.org/10.1016/j.ijheh.2016.09.016>

<sup>25</sup> Kruse-Plafß et al. 2022 <https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-495444/v1>

<sup>26</sup> Silva et al. 2018 <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2017.10.093>

<sup>27</sup> Marques-Brovini et al. 2021 <https://doi.org/10.1007/s11356-021-14609-8>

<sup>28</sup> Herbert et al. 2014 <https://doi.org/10.1242/jeb.109520> ; Farina et al. 2019

<https://doi.org/10.3390/insects10100354>, Weidenmüller et al. 2022 <https://doi.org/10.1126/science.abf7482> ;

Owagboriaye et al. 2021.

<https://doi.org/10.1016/j.toxrep.2021.03.021>



OBYWATELSKICFI

